



23.049 é Loi sur les produits du tabac (LPTab). Révision partielle
Séance de la CSSS-S du 15 août 2023

Réponse à la question de la Commission du 26 juin 2023:

Rapport 4: Présentation des exigences de l'initiative populaire et de la manière dont la LPTab et le projet de révision LPTab les remplissent ainsi que les éléments supplémentaires prévus par le projet de révision (en bleu)

Concernant la protection des mineurs, l'art. 18, al. 1, LPTab interdit la publicité qui *s'adresse aux mineurs* (par ex. dans le domaine de la presse, uniquement les magazines pour enfants ou adolescents).

L'initiative veut interdire toute publicité qui *atteint les mineurs*. Les restrictions à la publicité sont donc plus larges.

Principaux éléments	Initiative populaire enfant et jeunes sans publicité pour le tabac	LPTab	Projet de révision LPTab
Publicité			
- Publicité à la radio et à la télévision	interdite	interdite	interdite
- Publicité faite au moyen de comparaisons de prix ou de promesses de cadeaux	interdite si des mineurs y ont accès	interdite	interdite
- Indications d'une promotion ou d'un parrainage	interdites si des mineurs y ont accès	autorisées	interdites si des mineurs y ont accès
- Affiches publicitaires - Spots publicitaires au cinéma - Publicité dans et sur les véhicules des transports publics - Publicité dans et sur les bâtiments publics, sur les terrains de sport et lors de manifestations sportives	interdits si des mineurs y ont accès	interdits	interdits
- Publicité dans les points de vente (kiosques)	interdite si des mineurs y ont accès	autorisée	interdite si des mineurs y ont accès
- Annonces dans la presse	interdites si des mineurs y ont accès	autorisées	interdites (aucune autre mesure ne peut garantir qu'aucun mineur n'y ait accès)
- Publicité sur Internet	interdite si des mineurs y ont accès	autorisée	interdite sauf si un système de contrôle de l'âge garantit qu'elle ne peut pas atteindre les mineurs

- Publipostage et distribution de prospectus s'adressant à des adultes	autorisés	autorisés	<u>Publipostage</u> : adressé directement à des adultes sous pli neutre <u>Prospectus</u> : autorisés dans les lieux réservés aux adultes
Promotion			
- Distribution d'échantillons gratuits	interdite si des mineurs y ont accès	interdite	interdite
- Vente par des vendeurs mobiles	interdites si les mineurs y ont accès	autorisée	interdite dans les lieux accessibles au public pouvant être fréquentés par des mineurs
Parrainage			
- Parrainage de manifestations nationales	interdit si des mineurs ont accès à la manifestation	autorisé sauf si la manifestation s'adresse à des mineurs	interdit si des mineurs ont accès à la manifestation
- Parrainage de manifestations à caractère international	interdit si des mineurs ont accès à la manifestation	interdit	interdit si des mineurs ont accès à la manifestation
Système de contrôle de l'âge pour la vente			
- Obligation de disposer d'un système de contrôle de l'âge pour la vente par automate et sur Internet	pas prévue	pas prévue	prévue
Déclaration des dépenses			
- Obligation de déclarer les dépenses de publicité, promotion et parrainage	pas prévue	pas prévue	prévue